

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 1ER JUIN 2022

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**ATTRIBUZIONE DI UNA SUVVENZIONE DI
FUNZIUNAMENTU À L'ASSOCIU ' CENTRU DI
FOTOGRAFIA MEDITERRANIU ' PÈ U SO PRUGRAMMU
D'ATTIVITÀ 2022**

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION
'CENTRE MÉDITERRANÉEN DE LA PHOTOGRAPHIE'
POUR SON PROGRAMME D'ACTIVITÉS 2022**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et des Enjeux Sociétaux

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le rapport que j'ai l'honneur de soumettre à votre examen porte sur une demande de subvention de l'association « Centre Méditerranéen de la Photographie » (E Ville di Petrabugnu) auprès de la Collectivité de Corse.

Le règlement des aides Culture ne comporte pas de cadre approprié règlementaire pour soutenir cette association. En effet, l'aide aux lieux d'exposition implique que l'association culturelle ait un lieu propre, dédié aux expositions, ce qui n'est pas le cas du Centre Méditerranéen de la Photographie.

I. Présentation de l'association Centre Méditerranéen de la Photographie

Le Centre méditerranéen de la photographie est régi par une association loi 1901 éponyme créée en 1990 et conventionnée avec la Collectivité de Corse et le ministère de la Culture depuis 1994. Installé sur la commune di E Ville di Petrabugnu, il œuvre pour la constitution d'un fonds photographique artistique contemporain, pour la mise en réseau de lieux d'expositions en Corse et en Méditerranée, pour l'éducation et la formation à l'image photographique.

Depuis sa création, le Centre méditerranéen de la photographie s'est donné pour ambition de doter la Corse d'un véritable Musée, à la fois centre d'art pour les artistes photographes contemporains du monde entier, et centre de conservation et d'archivage en Méditerranée. Mais à ce jour aucun projet d'implantation pérenne n'a pu être mené à bien.

L'association a continué de travailler à partir de locaux qu'elle loue, situés sur les hauteurs de la ville de Bastia. Ceux-ci se résument à un petit laboratoire, un local de stockage exigü, et deux bureaux, le tout ne dépassant pas une superficie totale de 80 m².

En trente ans, le Centre méditerranéen de la photographie a constitué une collection remarquable de plus de 1 100 œuvres.

Sans un espace d'exposition des œuvres photographiques qu'elle conserve, l'association se trouve contrainte de se produire « hors les murs », multipliant ainsi des charges de fonctionnement (location de matériel, d'espaces etc.), sans parvenir à dégager d'autofinancement suffisant pour couvrir les frais.

II. Demande sur le Projet 2022 de l'association

La structure des produits de 2021 a montré une dépendance forte aux subventions et à la commande publique.

- CdC :	97 000 €
- Commune de Bastia :	3 000 €
- Commune de Bastia - DRUCS :	7 000 €
- DRAC de Corse :	8 000 €
- DDCSPP :	7 000 €
- Canopé :	250 €
- Université de Corse - BU	2 310 €
- Centre culturel Alb'Oru	2 000 €
- Stages photo - Public adulte amateur :	2 500 €
- Action pédagogique - collègue Giraud :	1 450 €
- Action pédagogique Campanari	2 500 €
- Action pédagogique - collègue Montesoro :	1 500 €
- Commune d'Aiacciu :	1 685 €
- Cotisations membres :	60 €
- Mécénat commande :	4 800 €
TOTAL :	141 055 €

L'association a par ailleurs des charges de fonctionnement difficilement compressibles. Elle mobilise une équipe d'un salarié permanent et d'un directeur artistique, rémunère les artistes exposés en versant des droits d'auteurs et entretient son local de travail à E Ville di Petrabugnu. En 2021, la structure de ses dépenses était la suivante :

- Salaires/charges/honoraires :	70 400 €
- Frais CMP (entretien, dont loyer et site web) :	35 855 €
- Frais organisation des expositions (assurances, déplacement etc) :	32 990 €
TOTAL :	139 245 €

Pour 2022, l'association a remis un budget prévisionnel à hauteur de 142 589 € TTC, assis sur une demande de subvention auprès de la Collectivité de Corse de **97 000 €** identique aux années précédentes.

Le budget prévisionnel fait en outre apparaître les financements suivants : Commune de Bastia 9 500 €, contrat de ville DDCSPP 4 500 €, Commune d'Aiacciu 3 500 €, FDVA - Préfecture 2A 6 200 €, DRAC 10 000 €, BU - Università 1 900 €).

L'association a prévu l'organisation, en 2022, des actions suivantes :

- 7 expositions : 3 à Bastia (palais des gouverneurs, mairie et Alb'Oru), 1 à Aiacciu (Espace Diamant), 1 à Corti et 1 à Lucca (Festival Photolux de Lucca /Toscana), 1 à Clermont de l'Oise ;
- 10 ateliers itinérants du regard « Tragulini di u sguardu », 10 classes 1^{er} cycle ;
- 3 actions pédagogiques dans le premier et second degré ;
- visites guidées aux expositions temporaires du CMP ;
- 2 projets de création ;
- 1 Résidence d'artiste ;
- Projet Micro-folie Corse ;

- Achat d'une œuvre « Cinémas corses » de Zaubitzer

Au vu de cet important programme d'activités et des charges nécessaires à sa réalisation, il apparaît qu'une diminution trop importante des subventions des partenaires publics équivaldrait à exposer l'association à un risque avéré.

Je vous prie de bien vouloir délibérer sur la proposition d'affectation de crédits de **97 000 €** au titre du programme d'activités du Centre Méditerranéen de la Photographie pour l'exercice 2022, à imputer sur le programme 4423 « culture fonctionnement » du budget 2022 de la Collectivité de Corse.